

Département de l'Enseignement Privé

Lille, le 16 septembre 2025

N° 25 - 687

**Bureau de gestion
des contractuels du 2nd degré 2 (BGC2D-2)**

Affaire suivie par :
Sandrine LIEBART
Tél : 03 28 37 16 90
Mél : ce.depseconddegre2@ac-lille.fr

**Bureau de gestion
des contractuels du 2nd degré 1 (BGC2D-1)**

Affaire suivie par :
Dorothee WERBROUCK
Tél : 03 28 37 16 75
Mél : ce.depseconddegre1@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
d'enseignement privé du second degré
lié à l'Etat par contrat

Objet : listes « d'intégration » pour l'accès aux échelles de rémunération de professeur certifié, de professeur de lycée professionnel (PLP) et de professeur d'éducation physique et sportive (EPS) pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat – année scolaire 2025-2026

Références : articles R 914-66 à R 914-74 du code l'éducation

La présente circulaire a pour objet de présenter les modalités de recueil des candidatures de certains maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat en vue de leur inscription sur les listes « d'intégration » au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Toutes les informations utiles, notamment sur les conditions à remplir, se trouvent dans l'annexe n° 1 jointe.

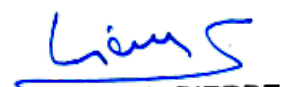
Le dossier d'inscription, conforme au modèle joint en annexe n° 2 et accompagné d'une copie des titres ou diplômes exigés pour postuler, sera transmis sous couvert du chef d'établissement, au plus tard pour le mercredi 8 octobre 2025, par courriel à l'adresse du bureau de gestion du maître :

ce.depseconddegre1@ac-lille.fr (pour le BGC2D-1)
ou ce.depseconddegre2@ac-lille.fr (pour le BGC2D-2)

Vous voudrez bien porter cette circulaire à la connaissance de tous les maîtres présents ou en congé de votre établissement. J'attire votre attention sur les dispositions qui vous ont été rappelées dans la circulaire rectoriale n° 10-304 du 30 novembre 2015, relative à l'affichage des textes administratifs dans les locaux scolaires.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie


Paul-Eric PIERRE

Sophie BÉJEAN